

**Rapport de la réunion du Comité des
finances et de l'administration du 16
mars 2023**

Point 1: Adoption de l'ordre du jour.....	1
Point 2: Rapport de la réunion intersessions du 3 octobre 2022.....	1
Point 3: État des finances.....	1
Point 4: Arriérés de contributions	3
Point 5: Projet de budget administratif pour l'exercice 2023/24	4
Point 6: Comptes pour l'exercice 2021/22	6
Point 8: Nouveau vérificateur	7
Point 9: Questions diverses	8
Point 10: Date de la prochaine réunion.....	8

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

RÉUNION INTERSESSIONS DU 16 MARS 2023

1. Ce rapport rend compte des débats et des recommandations de la 57^e réunion du Comité des finances et de l'administration qui s'est tenue le 16 mars 2023, sous la présidence de la Présidente Mme Vera Espíndola Rafael (Mexique).

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire contenu dans le document [FA-339/23 Rev. 1](#) a été adopté sans amendement.

Point 2: Rapport de la réunion intersessions du 3 octobre 2022

3. Le rapport de la réunion intersessions du 3 octobre 2022, figurant dans le document [FA-338/23](#), a été adopté sans amendement.

4. Le Comité a pris note du rapport.

Point 3: État des finances

5. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté les informations figurant dans le document [FA-340/23](#) 'Etat des finances au 31 janvier 2023'.

6. Elle a présenté un tableau mis à jour montrant les soldes de trésorerie réels à la fin du mois, qui devraient être d'environ £1 860 000 à la fin de février, et reflétant toutes les dépenses budgétisées pour chaque mois jusqu'en septembre 2023. Le solde de trésorerie disponible tombera en dessous de £1 438 000, le coût total de la liquidation, après mai de cette année si aucune autre contribution n'est reçue.

7. Comme indiqué lors de la réunion précédente, le Secrétariat a réussi à faire des économies la dernière année caféière en s'appuyant sur le travail à distance et en réduisant les coûts liés à la traduction, aux photocopies/impressions, aux services publics et au nettoyage des bureaux. Cependant, ces coûts augmentent progressivement en raison de l'inflation. L'équipe des finances et de l'administration a continuellement surveillé les coûts et pris des décisions rapides pour éviter tout coût inutile futur et rechercher d'éventuelles économies. L'une de ses réalisations les plus récentes a été de transformer le modèle de traduction de l'Organisation en un modèle qui utilise autant que possible des outils de traduction assistée par ordinateur.

8. Les coûts liés à l'informatique prévus dans le budget de l'année prochaine devraient être réduits en raison de cette amélioration. L'OIC cherche à utiliser les contributions des pays Membres de manière efficace et optimale.

9. Les dépenses totales pour les quatre mois écoulés le 31 janvier 2023 présentent un écart positif de £78 182 par rapport au budget rapporté à la date. L'écart important entre les dépenses réelles et le budget à ce jour au 31 janvier 2023 est principalement dû à deux facteurs : les frais de personnel et les frais de déplacement.

10. Il y a eu une variation positive des dépenses de personnel d'environ £49 000, en raison du fait que les quatre nouveaux postes ont été pourvus entre décembre 2022 et février 2023, et non depuis le début de cette année caféière.

11. La Directrice exécutive a effectué plusieurs missions depuis qu'elle a rejoint l'OIC l'année dernière. Sa présence a été sollicitée par de nombreux Membres qui ont invité la Directrice exécutive à leur rendre visite pour leur expliquer l'ordre du jour et les objectifs de leur secteur du café. Des efforts sont faits pour maximiser la présence de l'OIC et mettre en œuvre de nouvelles activités. Jusqu'à présent, les dépenses ont été largement financées par les pays en question, mais la hausse drastique des prix des billets d'avion a entraîné une augmentation inévitable des frais de voyage par rapport aux deux dernières années. Les frais de voyage affichent un écart négatif de près de £14 000. Les dépenses effectives au 31 janvier étaient supérieures à £22 000, atteignant presque le montant total budgétisé de £25 000.

12. Le budget de voyage de cette année n'est que de £25 000, par rapport aux années pré-pandémiques de 2018/19 et 2019/20, qui étaient de £54 000 et £53 500, respectivement. Compte tenu du solde inutilisé de £48 800 dans le budget des dépenses de personnel au 31 janvier 2023, le Secrétariat a demandé au Comité d'examiner et de recommander le transfert du budget de £20 000 du budget des dépenses de personnel au budget des frais de voyage pour le reste de l'année caféière en cours.

13. La Cheffe du Service financier et administratif a poursuivi en disant que les Membres ont noté l'importance de surveiller la situation de trésorerie depuis les réunions précédentes et ont donc présenté les prévisions de trésorerie. Le solde de trésorerie à la fin de février 2023 s'établit à environ £1 860 000, toutes les dépenses budgétisées étant reflétées pour chaque mois jusqu'en septembre 2023.

14. La Directrice exécutive a souligné que le solde de trésorerie serait inférieur au montant nécessaire à la liquidation à moins que l'OIC ne reçoive les arriérés de contributions. Cela signifie qu'en cas d'urgence, l'OIC ne serait pas en mesure de procéder à une liquidation, de mettre fin aux activités de l'Organisation et de respecter tous ses engagements contractuels.

15. Plusieurs membres ont vivement encouragé les Membres ayant des arriérés à verser rapidement leurs contributions.

16. Un Membre a souligné la nécessité de minimiser les dépenses telles que la traduction et s'est interrogé sur la raison de l'augmentation du budget des frais de voyage de £20 000 si elle devait être transférée du budget des dépenses de personnel pour 2022/23.

17. Plusieurs Membres ont accepté la recommandation du Comité de transférer £20 000 des dépenses de personnel au budget des frais de voyage pour 2022/23.

18. Le Comité a pris note du rapport et de la nécessité pour les Membres de payer leurs contributions rapidement.

Point 4: Arriérés de contributions

Point 4.1: Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés

19. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté les informations figurant dans le document [FA-341/23](#) 'Rapport sur les contributions dues à l'Organisation au 14 mars 2023'. Le tableau A montré les contributions dues au titre de l'année caféière 2022/23. Le total des contributions mises en recouvrement a augmenté de £4 178 car la Bolivie a payé la première tranche de leurs arriérés en décembre de l'année dernière et, par conséquent, la partie au prorata de leur contribution pour 2022/23 est devenue exigible.

20. Le tableau B montre les arriérés de contributions au budget administratif au titre d'exercices antérieurs (£606 547).

21. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté la suite du tableau B, qui montre les arriérés de contributions des pays qui n'ont pas encore achevé les procédures d'adhésion. Leur montant s'élève à £217 113.

22. Le total des arriérés de contributions au titre d'exercices antérieurs s'élève à £823 660. Enfin, le tableau C montre les mêmes données que le tableau B mais ventilées par année caféière.

23. Le Secrétariat a fait deux mises à jour sur la Russie et la Bolivie en ce qui concerne leurs arriérés de contributions. Premièrement, la Russie est soumise à des sanctions sur le transfert de fonds des banques russes vers les banques britanniques. La Russie a étudié les moyens possibles de payer ses contributions par virement bancaire ; cependant, le secteur bancaire n'accepte pas les virements directs de la Russie via les banques russes en Europe. En novembre de l'année dernière, le Secrétariat a soumis une demande de dérogation pour recevoir légitimement des

fonds par le biais d'une licence de l'Office for Sanction Implementation (OFSI) du gouvernement britannique. Cependant, il semble qu'aucune organisation internationale basée au Royaume-Uni n'ait reçu de licence jusqu'à présent et que ceux qui ont demandé, y compris l'OIC, attendent toujours une réponse. L'OFSI n'a répondu à aucune organisation internationale et n'a pas non plus refusé les demandes susmentionnées. Le Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO) est au courant de la situation, mais ne semble pas être en mesure d'influencer l'OFSI.

24. Deuxièmement, le Secrétariat a rendu compte d'une communication reçue de l'Indonésie en février 2023 concernant la demande de la Bolivie de payer ses arriérés par tranches, approuvée lors du 134^e Conseil international du Café en Colombie en octobre dernier. La Bolivie a soumis une lettre dans laquelle elle s'engageait à verser les paiements échelonnés et a versé la première tranche de £4 677 en décembre dernier. En outre, le Secrétariat a reçu une lettre de la Bolivie s'engageant à payer la contribution 2022/23.

25. La Présidente a souligné que les Membres devaient verser rapidement leurs contributions pour assurer la viabilité économique de l'Organisation. Le Secrétariat déployait des efforts intenses pour réduire les dépenses, mais celles-ci seraient insuffisantes si les contributions n'étaient pas reçues.

26. Le Comité a pris note du rapport présenté par la Cheffe du Service financier et administratif et les cas de la Russie et de la Bolivie en ce qui concerne leurs arriérés de contributions.

Point 5: Projet de budget administratif pour l'exercice 2023/24

27. Le Chef des Opérations a présenté le Programme d'Activités 2023/24.

28. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté le projet de budget administratif pour l'année caféière 2023/24 ([FA-342/23](#)), en exposant les raisons de l'augmentation proposée pour l'exercice 2023/24 par rapport à l'année précédente. Les cotisations pour 2023/24 ont été ajustés pour tenir compte de la nécessité de renforcer les activités de l'OIC et de rétablir une masse critique en vue d'exécuter le mandat de l'Organisation et de revenir à un niveau de dotation en personnel plus durable lorsque l'Organisation reprend ses activités normales. Cependant, il est similaire à 2018/19 et 2019/20, les derniers budgets « non urgents ». En termes réels, compte tenu des augmentations cumulatives liées à l'inflation d'environ 20 % depuis l'année caféière 2018/19, il y a toujours une économie en termes réels dans le projet de budget 2023/24 par rapport aux années pré-pandémiques.

29. Les recettes provenant de sources externes se sont élevées à £38 396, dont des intérêts, des services de comptabilité, des abonnements à des données statistiques et des frais administratifs afférents aux opérations de projet du Fonds d'affectation spéciale. Le Secrétariat s'efforce de modifier la méthode de facturation de l'abonnement à la base de données statistiques en tant qu'actif incorporel important de l'OIC afin de maximiser les niveaux de revenu et de veiller à ce que les données n'atteignent que les abonnés désignés.

30. Il a ajouté qu'il y avait deux raisons principales à la nécessité d'une augmentation du budget pour l'année caféière 2023/24 : les frais de personnel et les frais de voyage. Le projet de budget propose une augmentation des frais de personnel de £407 500 pour l'exercice 2023/24 en raison de deux facteurs :

- (a) Premièrement, il est proposé de remplacer l'économiste principal (P-3/P-4) par le poste de coordonnateur des partenariats public-privé (P-3/P-4) et que les deux postes de spécialiste de la communication (P-1/P-2) et d'économiste (P-1/P-2) soient rétablis dans le budget 2023/24. À l'heure actuelle, la fonction de spécialiste des communications est exercée par un consultant temporaire à temps partiel. Toutefois, la stratégie de communication de l'Organisation exige des ressources à plein temps. De plus, étant donné que l'économiste en chef doit prendre sa retraite à la fin de 2024, une disposition a été prise pour le recrutement d'un économiste afin d'assurer un transfert en douceur de ses 30 années de connaissances et d'expérience institutionnelles et une performance optimale des futures activités de l'OIC. Ces deux postes sont des « postes rétablis », ayant existés parmi les postes de base de l'OIC au cours des années précédentes. La coordination du Groupe de travail public-privé sur le Café (GTPPC) est actuellement menée par le Coordonnateur du GTPPC, un membre du personnel gratuit, dont la rémunération est fournie volontairement par un pays Membre de l'OIC. Cette situation ne devrait perdurer que jusqu'à la fin de l'exercice 2022/23.
- (b) Deuxièmement, le calcul des dépenses annuelles de personnel, du salaire, de l'indemnité de poste, de l'indemnité pour charges de famille, du fonds de prévoyance et de l'assurance nationale a été basé sur les barèmes des salaires/pensions des Nations Unies publiés en janvier et février 2023 avec un taux d'inflation attendu d'environ 2 %.

31. Les coûts de traduction pour 2023/24 ont été réduits de £10 000 sur la base des économies de l'année en cours résultant du passage à une nouvelle société qui utilise des outils de traduction assistée par ordinateur dans la mesure du possible. Des éléments tels que les

communications et les autres opérations ont été soulevés en raison des augmentations de prix prévues par les fournisseurs compte tenu des taux d'inflation élevés à partir de 2022.

32. L'augmentation des frais de voyage est principalement due à la hausse drastique des prix des billets d'avion par rapport aux deux dernières années. De nombreux Membres ont invité la Directrice exécutive à leur rendre visite, et des efforts sont faits pour maximiser la présence de l'OIC et mettre en œuvre de nouvelles activités. Jusqu'à présent, les dépenses ont été largement financées par les pays en question. Il est important de noter, cependant, que les £45 000 mis de côté pour 2023/24 représentent toujours une réduction par rapport aux £54 000 et £53 500 autorisés pour 2018/19 et 2019/20, avant la pandémie.

33. Le budget proposé se traduirait par un déficit zéro en maintenant le niveau global actuel des contributions et des recettes provenant de ressources extérieure.

34. Un Membre a souligné la nécessité de contrôler les augmentations budgétaires dans la mesure du possible et s'est déclaré préoccupé par l'augmentation liée aux trois postes. En particulier, ont été mentionnés : i) les activités de communication mises en avant dans le programme d'activités 2023/24 ; ii) la raison pour laquelle le nouveau poste de coordonnateur des partenariats public-privé devrait être de la classe P3/P4 ; iii) les frais de voyage devraient être limités aux cas abordables ; et iv) l'augmentation en pourcentage des postes 4 et 5 du budget par activité.

35. Certains Membres ont approuvé les augmentations budgétaires au titre du personnel et des frais de voyage pour l'année cafetière 2023/24 dans le principe, compte tenu de la nécessité pour l'OIC de revenir à un budget « non urgent ».

36. Le Chef des Opérations a rendu compte de la ventilation du budget opérationnel du Programme d'activités, y compris les contributions volontaires ainsi que les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement de l'OIC dans les rubriques I à III du budget par activité.

37. La Présidente a noté que le projet de budget pour 2023/24 serait à nouveau examiné à la prochaine réunion. Elle a également indiqué que le Secrétariat répondrait aux questions soulevées par plusieurs Membres, y compris les termes des trois postes, à la prochaine réunion.

Point 6: Comptes pour l'exercice 2021/22

Point 6.1: Comptes administratifs de l'Organisation et rapport du vérificateur

38. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté le document [FA-343/23](#), (comptes vérifiés du Fonds administratif pour l'exercice 2021/22 et rapport du vérificateur).

39. Le Comité a recommandé au Conseil de les approuver.

Point 6.2: Comptes du Fonds spécial et rapport du vérificateur

40. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté le document [FA-344/23](#) (comptes vérifiés du Fonds spécial pour l'exercice 2021/22 et rapport du vérificateur).

41. Elle a ajouté que deux pays, les Philippines et le Timor-Leste, n'avaient pas réclamé les fonds alloués en référence à la résolution 459 sur l'utilisation du Fonds spécial, approuvée par le CIC en septembre 2016. À cet égard, le Secrétariat a proposé de fixer la date limite à la mi-septembre.

42. Certains pays sont convenus de fixer la date limite à la mi-septembre.

43. Le Comité a recommandé au Conseil d'approuver les comptes du Fonds spécial, et a indiqué que les deux pays, les Philippines et le Timor-Leste, devraient soumettre des propositions de projet avant la mi-septembre.

Point 6.3: Comptes du Fonds d'affectation spéciale et rapport du vérificateur

44. Le Comité a recommandé au Conseil d'approuver les comptes du Fonds d'affectation spéciale pour les projets sur la durabilité du café de l'Organisation et le rapport du vérificateur pour l'exercice 2022 (document [FA-345/23](#)).

Point 6.4: Fonds de promotion

45. Le Comité a noté que le point figurant dans le document [FA-346/23](#) serait présenté à sa prochaine réunion.

Point 7: Barème des traitements et base des contributions au Fonds de prévoyance

46. Le Comité a recommandé au Conseil d'approuver le barème des traitements et la base de calcul des contributions au Fonds de prévoyance figurant dans le [document FA-347/23](#).

Point 8: Nouveau vérificateur

47. Le Comité a noté que ce point serait présenté à sa prochaine réunion sur les finances et l'administration.

Point 9: Questions diverses

48. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 10: Date de la prochaine réunion

49. Le Comité informera les membres de la date de la prochaine réunion.